



## 17ème législature

<b>Question N° : 66</b>	De <b>M. Thierry Frappé</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Grève des laboratoires d'analyses médicales	<b>Analyse</b> > Grève des laboratoires d'analyses médicales.
Question publiée au JO le : <b>01/10/2024</b>		

### Texte de la question

M. Thierry Frappé appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la grève massive des laboratoires d'analyses médicales. Cette mobilisation fait suite à la décision unilatérale de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) de réduire de 9 % les tarifs de certains actes, selon le Syndicat national des biologistes, et 3,1 %, selon la CNAM, et ce malgré l'existence d'un accord conventionnel triennal en vigueur jusqu'en 2026. Cette mesure a été prise à un moment où le pays était dépourvu de ministre de la santé, ce qui renforce l'incompréhension générale dans le secteur. Il appelle donc son attention afin de connaître sa position sur cette décision.